



COMMISSION EUROPÉENNE
OFFICE POUR LES INFRASTRUCTURES ET LA LOGISTIQUE – BRUXELLES

OIB.02 – Budget, finances et marchés publics
Le chef d'unité

Bruxelles,
OIB.02/POB/vm

PROCEDURE OUVERTE n° OIB/2021/OP/0034

concernant le

«Fourniture d'équipements électroménagers et services associés»

INVITATION À SOUMISSIONNER

Madame, Monsieur,

La Commission européenne pourrait envisager la passation du marché décrite ci-dessus. Les documents du marché comprennent l'avis de marché, la présente lettre d'invitation, le projet de contrat et le cahier des charges accompagnés de leurs annexes respectives. Tous les documents peuvent être consultés sur le site TED e-Tendering à l'adresse suivante¹:

<https://etendering.ted.europa.eu/cft/cft-display.html?cftId=8310>

Si vous êtes intéressé(e) par ce marché, je vous invite à faire parvenir une offre, dans l'une des langues officielles de l'Union européenne, selon les modalités et conditions précisées ci-après.

1. MODALITÉS DE SOUMISSION DES OFFRES

Les offres doivent être soumises exclusivement au moyen de l'application de soumission électronique (e-Submission) disponible à partir du site web précité², et accessible sur le portail des possibilités de financement et des appels d'offres (portail F&T)³. Les offres soumises par

¹ L'abonnement à l'appel d'offres via le lien ci-dessus permet aux opérateurs économiques intéressés de recevoir des notifications par courrier électronique si de nouvelles informations ou de nouveaux documents sont publiés. L'abonnement est gratuit et n'implique aucun engagement de soumettre une offre.

² Pour obtenir des instructions détaillées sur les modalités de soumission d'une offre, reportez-vous au guide pratique de l'application e-Submission disponible sur le site: https://webgate.ec.europa.eu/digit/opsys/esubmission/assets/documents/manual/quickGuide_en.pdf.

Les navigateurs pris en charge, les types de fichiers, la taille des pièces jointes et les autres exigences du système peuvent être consultés à l'adresse suivante: <https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/wikis/x/f6dqEg>. En cas de problèmes techniques, contactez dans les plus brefs délais le service d'assistance d'e-Submission (dont les coordonnées figurent dans le guide pratique).

³ <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home>

d'autres moyens (par exemple, par courrier électronique ou par lettre) ne seront pas prises en compte.

Pour présenter une offre avec e-Submission, l'opérateur économique (chaque membre du groupe en cas d'offre conjointe) devra s'inscrire dans le [registre des participants](#) de la Commission européenne - un registre en ligne des organisations participant aux appels d'offres ou aux appels à propositions de l'UE. Au moment de l'inscription, chaque organisation reçoit un code d'identification du participant (PIC, numéro à 9 chiffres), qui lui servira d'identifiant unique dans le registre ci-dessus. Les instructions pour créer un PIC sont disponibles sur cette [page](#). Les opérateurs économiques déjà inscrits dans le registre des participants réutilisent leur PIC existant pour rédiger des offres dans e-Submission.

Le délai pour la réception des offres est celui indiqué à la rubrique IV.2.2 de l'avis de marché, heure locale de Bruxelles (lieu où se trouve le pouvoir adjudicateur).

Les offres reçues après la date limite de réception des offres seront rejetées. L'accusé de réception de la soumission fourni par e-Submission, comportant la date et l'heure officielles de la réception de la soumission (horodatage), constitue la preuve du respect du délai pour la réception des offres⁴.

Les soumissionnaires doivent s'assurer que les offres qu'ils présentent contiennent l'ensemble des informations et des documents demandés par le pouvoir adjudicateur au moment de la soumission, comme indiqué dans les documents de marché.

Les documents suivants doivent être datés et signés, soit à la main soit à l'aide d'une signature électronique qualifiée, par un représentant autorisé du signataire:

- la ou les déclarations sur l'honneur relatives aux critères d'exclusion (modèle disponible dans l'annexe I « check list des documents à compléter et à fournir »).

Lorsque la ou les déclarations sur l'honneur de soumission portent une signature manuscrite, une copie numérisée doit être annexée à l'offre dans e-Submission. Les originaux portant une signature manuscrite doivent être envoyés par lettre à l'adresse postale du pouvoir adjudicateur indiquée à la rubrique I.1 de l'avis de marché, au plus tard le premier jour ouvrable suivant celui de la soumission en ligne de l'offre. L'enveloppe, indiquant clairement la référence de l'appel d'offres et l'identifiant de soumission électronique de l'offre doit porter la mention «APPEL D'OFFRES — À NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE DU COURRIER». Seul(s) l'(es) original(aux) de la déclaration sur l'honneur doi(ven)t être envoyé(s) par lettre, à l'exclusion des autres documents.

Après avoir soumis une offre, mais avant la date limite pour la réception des offres, le soumissionnaire peut la retirer définitivement⁵, ou la retirer et la remplacer par une nouvelle⁶. Un accusé de retrait sera fourni par e-Submission pour preuve du retrait.

⁴ Si vous ne recevez pas d'accusé de réception de la soumission dans un délai raisonnable après la soumission, veuillez contacter dans les plus brefs délais le service d'assistance d'e-Submission (dont les coordonnées figurent dans le guide pratique).

⁵ Une offre soumise peut être retirée directement dans le champ «Procurement/My Submission(s)» sur le portail F&T. Pour obtenir des instructions détaillées sur les modalités de retrait d'une offre, reportez-vous au guide pratique susmentionné de l'application e-Submission.

⁶ Pour soumettre une nouvelle version, le soumissionnaire doit créer une nouvelle offre dans e-Submission et inclure toutes les informations et tous les documents requis conformément aux documents du marché lors de la soumission d'une offre, même si certains d'entre eux étaient déjà inclus dans l'offre remplacée.

Les frais occasionnés pour la préparation et la soumission des offres sont intégralement à la charge du soumissionnaire et ne seront pas remboursés.

2. EFFETS JURIDIQUES DE L'INVITATION A SOUMISSIONNER ET DE LA SOUMISSION D'UNE OFFRE

La présente invitation à soumissionner ne constitue aucun engagement de la part du pouvoir adjudicateur. Celui-ci ne prend naissance qu'à la signature, par les deux parties, du contrat avec le contractant retenu.

Le pouvoir adjudicateur peut, jusqu'à la signature du contrat, annuler la procédure de passation de marché, sans que les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Cette décision doit être motivée et portée à la connaissance des soumissionnaires.

La période de validité de l'offre, durant laquelle le soumissionnaire est tenu de maintenir toutes les conditions de celle-ci, est celle indiquée à la rubrique IV.2.6 de l'avis de marché,

La soumission d'une offre vaut acceptation des conditions contenues dans les documents du marché et, le cas échéant, renonciation du soumissionnaire à ses propres conditions générales ou particulières. L'offre présentée lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat, s'il en devient l'attributaire.

3. CONTACTS PENDANT LA PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

Pendant toute la procédure, les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel. Ils ne peuvent intervenir que dans les conditions suivantes:

3.1. Phase de soumission (avant la date limite pour la réception des offres)

Sur demande, le pouvoir adjudicateur peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but de clarifier les documents du marché.

Toute demande de renseignements supplémentaires doit être adressée, par écrit uniquement, par l'intermédiaire du site TED e-Tendering, dans l'onglet «Questions et réponses», en cliquant sur «créer une question» (pour pouvoir créer et soumettre une question, il est nécessaire d'être inscrit sur TED e-Tendering).

Le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de répondre aux demandes de renseignements supplémentaires présentées moins de six jours ouvrables⁷ avant la date limite pour la réception des offres.

De sa propre initiative, le pouvoir adjudicateur peut informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou autre insuffisance matérielle dans la rédaction des documents du marché.

⁷ Journées de travail dans le lieu où se trouve le pouvoir adjudicateur (lieu indiqué à la rubrique I.1 de l'avis de marché).

Tout renseignement supplémentaire sera publié sur le site web TED e-Tendering indiqué ci-dessus. Ce site web sera mis à jour régulièrement et les opérateurs économiques ont la responsabilité de vérifier les mises à jour et modifications apportées pendant la période de soumission.

3.2. Ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en séance publique aux date et heure indiquées à la rubrique IV.2.7 de l'avis de marché, à l'adresse suivante :

COMMISSION EUROPÉENNE
OIB – Office pour les Infrastructures et la Logistique à Bruxelles
Bâtiment Merode
Avenue de Tervueren, 41
BE-1040 Etterbeek

L'ouverture pourra aussi avoir lieu dans une salle de réunion virtuelle; dans ce cas un lien sera envoyé aux soumissionnaires qui auront demandé de participer à la séance d'ouverture.

Au maximum, deux représentants par offre peuvent assister à la séance d'ouverture des offres. Pour des raisons d'organisation et de sécurité, le soumissionnaire doit communiquer, au moins deux jours ouvrables à l'avance, les noms et prénoms, la date de naissance, la nationalité et les numéros de carte d'identité ou de passeport de ses représentants⁸, à l'adresse suivante: oib-marches-publics@ec.europa.eu. Les représentants seront tenus de présenter l'accusé de réception de la soumission généré par e-Submission et de signer une feuille de présence. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de refuser l'accès à ses locaux si les informations susmentionnées ou l'accusé de réception de la soumission ne sont pas présentés selon les modalités prévues.

La partie publique de la séance d'ouverture sera strictement limitée aux aspects suivants:

- vérification de la soumission de chaque offre conformément aux modalités de soumission prévues par l'appel d'offres;
- annonce des offres reçues: les noms des soumissionnaires (tous les membres dans le cas d'une offre conjointe) seront annoncés;
- annonce du prix total de chaque offre.

Les soumissionnaires qui ne sont pas présents lors de la séance d'ouverture peuvent envoyer une demande d'informations à oib-marches-publics@ec.europa.eu s'ils souhaitent avoir connaissance des informations annoncées lors de la séance d'ouverture des offres.

Dès le moment où le pouvoir adjudicateur a ouvert les offres, elles deviennent sa propriété et sont traitées de façon confidentielle.

⁸ Ces données sont nécessaires pour garantir l'accès aux bâtiments de la Commission. Des renseignements détaillés concernant le traitement des données à caractère personnel pour les visiteurs de la Commission européenne figurent dans la déclaration de confidentialité consultable à l'adresse suivante: https://ec.europa.eu/info/files/data-protection-notice-visitors-european-commission_fr.

3.3. Phase d'évaluation (après l'ouverture des offres)

Sauf dans les cas dûment justifiés, les soumissionnaires n'ayant pas présenté les pièces justificatives ou effectué les déclarations prévues par les documents du marché seront contactés par le pouvoir adjudicateur afin de fournir les informations manquantes ou de clarifier les documents justificatifs.

Le pouvoir adjudicateur peut corriger des erreurs matérielles manifestes dans l'offre, moyennant confirmation de la correction par le soumissionnaire.

Ces informations, clarifications ou confirmations ne doivent pas apporter de modifications substantielles à l'offre. Veuillez noter qu'en cas de différence entre le montant total mentionné dans le formulaire e-Submission et celui repris dans le bordereau financier annexé, le pouvoir adjudicateur prendra ce dernier en compte.

3.4. Phase d'attribution

Les soumissionnaires seront informés du résultat de cette procédure d'appel d'offres par courrier électronique. L'information sera envoyée à l'adresse électronique indiquée dans l'application e-Submission par le soumissionnaire (chef de file en cas d'offre conjointe) dans la section *Informations de contact* concernant l'offre. La même adresse électronique sera utilisée par le pouvoir adjudicateur pour toutes les autres communications avec le soumissionnaire. Le soumissionnaire est tenu de fournir une adresse de courrier électronique valide et de vérifier régulièrement sa messagerie.

4. PROTECTION DES DONNEES

Si le suivi d'une réponse à l'invitation à soumissionner implique l'enregistrement et le traitement de données à caractère personnel (par exemple, nom, adresse et CV), ces données seront traitées conformément au règlement (UE) 2018/1725⁹ du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) n° 45/2001 et la décision n° 1247/2002/CE. Sauf indication contraire, les données à caractère personnel seront traitées uniquement à des fins d'évaluation par la Commission européenne agissant en qualité de responsable du traitement des données. Des renseignements détaillés concernant le traitement des données à caractère personnel figurent dans la déclaration de confidentialité consultable à l'adresse suivante:

https://ec.europa.eu/info/data-protection-public-procurement-procedures_fr.

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, si vous avez des commentaires, des questions ou des doutes, ou si vous souhaitez introduire une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, vous pouvez prendre contact avec le responsable du traitement des données à l'adresse oib-marches-publics@ec.europa.eu, en spécifiant explicitement l'objet de votre demande.

Si le soumissionnaire se trouve dans l'une des situations visées à l'article 136 du règlement financier¹⁰, ses données à caractère personnel pourront être enregistrées dans le système de

⁹ JO L 295 du 21.11.2018, p. 39.

¹⁰ Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, Invitation à soumissionner de l'appel d'offres n° OIB/2021/OP/0034

détection rapide et d'exclusion (EDES). Pour de plus amples informations, veuillez consulter la déclaration sur la politique en matière de respect de la vie privée: http://ec.europa.eu/budget/explained/management/protecting/protect_fr.cfm.

5. VOIES DE RECOURS

Les soumissionnaires peuvent transmettre au pouvoir adjudicateur leurs observations concernant la procédure de passation du marché au moyen des coordonnées de contact indiquées à la rubrique I.1 de l'avis de marché. S'ils estiment qu'il y a mauvaise administration, les soumissionnaires peuvent introduire une plainte auprès du Médiateur européen dans les deux ans à compter de la date à laquelle ils ont connaissance des faits à l'origine de la plainte (voir <https://www.ombudsman.europa.eu>).

Les soumissionnaires peuvent former un recours en annulation contre le résultat de la procédure dans un délai de deux mois à compter de la notification dudit résultat (*décision d'attribution*). Les éventuelles demandes des soumissionnaires et réponses à celles-ci de la part du pouvoir adjudicateur ou les plaintes pour mauvaise administration n'auront ni pour objet ni pour effet de suspendre le délai d'introduction d'un recours en annulation ou d'ouvrir une nouvelle période pour l'introduction d'un recours en annulation. L'instance compétente pour les procédures d'annulation est indiquée à la rubrique VI.4.1 de l'avis de marché.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma parfaite considération.

(e-signé)

Pierre-Olivier Bindels

LISTE DES ANNEXES

Les annexes suivantes font partie intégrante de la présente invitation à soumissionner:

- I. Check-list des documents à compléter et à fournir
- II. Clauses administratives
- III. Prescriptions techniques
- IV. Bordereau de soumission technique
- V. Bordereau de soumission financière
- VI. Projet de contrat

(UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).